

SESSION 2010

---

**AGREGATION  
CONCOURS EXTERNE**

**Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES  
CHINOIS**

**DISSERTATION EN FRANÇAIS**

Durée : 6 heures

---

*Les dictionnaires unilingues en langue chinoise (Cidian et Zidian) sont autorisés.  
L'usage de la loupe est autorisé.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

Quelle vous paraît l'importance du chapitre III du *Liezi* 列子, « Zhou Mu wang » 周穆王 dans l'économie générale de l'ouvrage ?